

## Modification no 13 de la SPD de préqualification - IaaS et PaaS native

N° de sollicitation :	CS-IAAS-2024	Modification : 013
-----------------------	--------------	--------------------

Cette modification a pour but :

1. Prolonger la date de clôture de la SPD pour la préqualification jusqu'au 15 août 2024.
2. De modifier la SPD pour la préqualification comme détaillée ci-dessous. À toutes fins utiles, le Canada met à disposition la plus récente version du document de SPD pour la préqualification, intégrant toutes les modifications effectuées à ce jour. Pour faciliter la lecture, les dernières modifications y sont **surlignées en couleur verte.**

-----

### Modifications apportées à la Sollicitation

1- À la section – Sommaire exécutif

**Supprimer** : Une fois les soumissionnaires préqualifiés identifiés, le Canada travaillera avec eux pour élaborer le processus de sélection qui aboutira à l'attribution de 2 ou 3 contrats d'autorisation de tâches.

**Insérer** : Une fois les soumissionnaires préqualifiés identifiés, le Canada travaillera avec eux pour élaborer le processus de sélection qui aboutira à l'attribution de deux contrats d'autorisation de tâches ou plus.

2- À la section 1 — Renseignements généraux

Au point 1.3, Processus de la sollicitation

**Insérer le paragraphe suivant** « Le présent processus d'approvisionnement de SPD n'empêche pas le Canada de poursuivre d'autres approvisionnements compétitifs pour acquérir des services IaaS et PaaS native, si nécessaire ».

Au point 1.4, Étape 4, publication de la sollicitation par défis pour la préqualification

**Insérer** le texte suivant après le premier paragraphe « Conformément à la section 4.1, Procédures d'évaluation - Préqualification, les soumissionnaires qui satisfont aux critères obligatoires et qui obtiennent au moins la note minimale requise pour les critères cotés seront inscrits sur une liste permanente à utilisation multiple. À partir de cette liste à utilisation multiple, le Canada invitera les cinq soumissionnaires ayant obtenu les notes les plus élevées pour les critères cotés à passer à l'étape suivante du processus de sollicitation (c.-à-d. les soumissionnaires préqualifiés). Le Canada informera les soumissionnaires non sélectionnés de leur exclusion de toute participation ultérieure au processus de sollicitation pour le besoin actuel ».

**Supprimer** : À partir de ce stade du processus, toutes les communications relatives à la sollicitation se feront entre le Canada et les soumissionnaires préqualifiés. Il n’y aura plus d’autres publications sur AchatsCanada jusqu’à l’octroi du ou des contrats.

**Remplacer par** : À partir de ce stade du processus, toutes les communications relatives à la sollicitation, pour le besoin actuel, se feront entre le Canada et les soumissionnaires préqualifiés. Il n’y aura plus d’autres publications sur AchatsCanada jusqu’à l’octroi du ou des contrats.

#### À l’étape 11 : Octroi progressif des contrats

**Supprimer** : Le Canada prévoit d’attribuer plusieurs contrats d’autorisations de tâches.

**Remplacer par** : Le Canada prévoit d’attribuer deux contrats d’autorisations de tâches ou plus.

#### À l’étape 12 : Autorisation de tâches

**Supprimer** : La présente sollicitation aura les résultats suivants :

1) **Contrats** : Jusqu’à deux entrepreneurs seront invités à signer un contrat d’autorisations de tâches. Les signataires des contrats d’autorisations de tâches seront habilités à signer des autorisations de tâches conformément à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent.

2) **Une liste d’entrepreneurs préqualifiés** qui répondent à toutes les exigences de la SPD finale, mais qui n’ont pas été sélectionnés parmi les deux soumissions les mieux classées et qui pourraient être intégrés dans l’écosystème d’approvisionnement au cours des années à venir. Deux fois par an, Services partagés Canada (SPC) évaluera la performance des fournisseurs, les besoins des ministères, l’évolution de la technologie ou tout autre élément et pourra décider d’intégrer un ou plusieurs entrepreneurs figurant sur la liste des entrepreneurs préqualifiés.

**Remplacer par** : À l’issue de cette sollicitation, deux entrepreneurs ou plus seront invités à signer un contrat d’autorisations de tâches. Les signataires des contrats d’autorisations de tâches seront habilités à signer des autorisations de tâches conformément à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent.

#### Au point 1.6 - Écosystème d’approvisionnement (EA)

**Supprimer** : La MAE peut être révisée chaque année en consultation avec les entrepreneurs sélectionnés dans le cadre de l’écosystème d’approvisionnement.

**Remplacer par** : La MAE peut être révisée chaque année.

#### 3- À la Section 3 - Instructions pour la préparation des propositions

##### Au point 3.2. Processus de vérification de conformité à la soumission (OPTIONNEL)

**Supprimer** : **une soumission préalable ne sera examinée que si elle est soumise avant la date limite de dépôt des soumissions préalables** : Le Canada examinera uniquement les soumissions préalables soumises au plus tard à 23 h 59 le 15 mai 2024 (la « **date limite de soumission des soumissions préalables** »). Le Canada examinera une seule soumission préalable de chaque soumissionnaire (c’est-à-dire qu’après réception des commentaires, le soumissionnaire ne peut pas soumettre une nouvelle version de sa soumission préalable pour examen).

**Remplacer par : une soumission préalable ne sera examinée que si elle est soumise avant la date limite de dépôt des soumissions préalables :**

Le Canada examinera uniquement les soumissions préalables soumises avant une date qui reste à déterminer (la « **date limite de soumission des soumissions préalables** »). Le Canada examinera une seule soumission préalable de chaque soumissionnaire (c'est-à-dire qu'après réception des commentaires, le soumissionnaire ne peut pas soumettre une nouvelle version de sa soumission préalable pour examen).

***Veillez noter que la date spécifique en question sera déterminée et communiquée par la publication d'un amendement officiel.***

Au point 3.4. Éligibilité – soumissionnaires préqualifiés

**Supprimer :** Seuls les soumissionnaires qualifiés à l'étape 4 - Préqualification et qui demeurent qualifiée à la date et à l'heure de clôture finale des soumissions seront éligibles pour soumettre une soumission à l'étape finale de la SPD. Le Canada se réserve le droit de réévaluer tout aspect de la qualification de tout soumissionnaire à tout moment pendant le processus de sollicitation.

**Remplacer par :** Seuls les soumissionnaires qualifiés et sélectionnés pour la constitution d'un bassin pour le besoin en cours à l'étape 4 - Préqualification et qui demeurent qualifiée à la date et à l'heure de clôture finale des soumissions seront éligibles pour soumettre une soumission à l'étape finale de la SPD. Le Canada se réserve le droit de réévaluer tout aspect de la qualification de tout soumissionnaire à tout moment pendant le processus de sollicitation.

4- À la section 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection

Au point 4.1.1 base de sélection de la préqualification

**Supprimer** 4.1.1 dans son entièreté

**Remplacer par :**

- a) Pour être déclarée recevable aux fins de la préqualification, une soumission doit satisfaire à tous les critères obligatoires de la partie A de la grille d'évaluation de préqualification et doit obtenir une note totale minimale de [38,5/77] sur les critères cotés de la partie B de la grille d'évaluation de préqualification ;
- b) Les soumissionnaires dont les soumissions ne satisfont pas à la fois tous les critères obligatoires et qui n'obtiennent pas une note totale minimale de 38,5/77] sur les critères cotés seront jugés non recevables.
- c) À des fins d'évaluation seulement, le Canada convient d'accepter et de prendre en considération l'expérience de la société mère du soumissionnaire, les références ou tout ce qui est nécessaire pour démontrer la conformité du soumissionnaire aux critères.

Au point 4.1.2 Sélection des soumissionnaires préqualifiés

**Supprimer :** a) Conformément à 4.1.1 Base de sélection pour la préqualification, le Canada sélectionnera les 5 soumissionnaires les mieux classés pour la formation d'un bassin.

**Remplacer** par : a) Conformément à 4.1.1 Base de sélection pour la préqualification, le Canada sélectionnera les 5 soumissionnaires recevables les mieux classés pour la formation d'un bassin en vue de répondre au besoin actuel.

**Insérer le paragraphe suivant** « d) Les soumissionnaires non retenus n'auront pas d'autre occasion de participer ou d'être réévalués pour les phases ultérieures du processus d'approvisionnement pour le besoin actuel. »

**Insérer** la clause suivante : « 4.1.3 Liste permanente à utilisation multiple

- a) Les soumissionnaires qui présentent des soumissions recevables pour la préqualification, conformément à la clause 4.1.1(a), seront inscrits sur une liste permanente à utilisation multiple de fournisseurs préqualifiés. Cette liste pourra être utilisée pour des besoins futurs, dans le cadre de la présente sollicitation ou autrement, pour d'autres services d'IaaS\* et de PaaS\* native ou des services de niche ou bien des services complémentaires d'IaaS\* et de PaaS\* native.
- b) Il est entendu que, comme décrit à l'article 4.1.2, seuls les cinq soumissionnaires les mieux classés sur cette liste à utilisation multiple seront invités à passer à l'étape suivante du processus de sollicitation (c'est-à-dire les soumissionnaires préqualifiés) pour le besoin actuel.
- c) La liste à utilisation multiple décrite à l'article 4.1.3(a) demeurera valide jusqu'à ce qu'elle soit résiliée par le Canada. L'avis d'une telle résiliation sera communiqué par le Canada en publiant un avis sur AchatsCanada.
- d) Seuls les soumissionnaires figurant sur la liste à utilisation multiple recevront d'autres avis de marchés publics couverts par la liste. »

**Supprimer** 4.3 dans son entièreté

**Remplacer par :**

#### **4.3 Nombre de contrats**

- 4.3.1 Contrats :** Deux ou plusieurs soumissions les mieux classées et répondant aux critères (score total) seront recommandées pour l'attribution du contrat, à condition que la deuxième soumission la mieux classée et répondant aux critères ne se situe pas dans la marge de (+/- 1 %) par rapport à la première soumission la mieux classée et répondant aux critères. Si la deuxième soumission la mieux classée et répondant aux critères se situe dans la marge de (+/- 1 %) par rapport à la première soumission la mieux classée et répondant aux critères, ces soumissions seront classées par ordre décroissant comme suit : Les points obtenus lors de l'évaluation de l'offre technique seront utilisés pour classer les offres suivantes qui sont à égalité de score, du score le plus élevé au score le plus bas.

## 5- À la Section 6 – Clauses des contrats subséquents

### Au point Série de contrats

**Supprimer** : L'entrepreneur reconnaît que ce contrat fait partie d'une série de deux *[Remarque à l'intention des soumissionnaires : ce nombre peut être revu à la baisse au besoin au moment de l'attribution]* contrats attribués à la suite de la sollicitation par défis lancée par Services partagés Canada le [insérer la date] sous le numéro [insérer le numéro]. Ces contrats sont inclus dans le mécanisme d'acquisition des services d'laaS<sup>4</sup>\* et de PaaS\* native.

**Remplacer** par : L'entrepreneur reconnaît que ce contrat fait partie d'une série de deux *[Remarque à l'intention des soumissionnaires : ce nombre peut être rajusté au besoin au moment de l'attribution]* contrats attribués à la suite de la sollicitation par défis lancée par Services partagés Canada le [insérer la date] sous le numéro [insérer le numéro]. Ces contrats sont inclus dans le mécanisme d'acquisition des services d'laaS \* et de PaaS\* native.

### Au point Écosystème des mécanismes d'approvisionnement

**Supprimer** : La MAE peut être révisée chaque année en consultation avec les entrepreneurs sélectionnés dans le cadre de l'écosystème d'approvisionnement.

**Remplacer** par : La MAE peut être révisée chaque année.

### Au point Évolution de l'écosystème

**Supprimer** : Dans les cas où l'amélioration serait apportée par une tierce partie (autre que l'entrepreneur), le Canada peut prendre l'une des mesures suivantes :

- (1) inviter le fournisseur le mieux classé sur la liste permanente des fournisseurs qualifiés à signer un contrat d'autorisation de tâches et à être inclus dans le mécanisme d'acquisition des services d'laaS<sup>5</sup>\* et de PaaS\* native ;
- (2) lancer une nouvelle demande de soumissions pour qualifier de nouveaux entrepreneurs pouvant aider le Canada à résoudre ses problèmes et à mieux relever les défis auxquels il est confronté.

**Remplacer** par : Dans les cas où l'amélioration serait apportée par une tierce partie (autre que l'Entrepreneur), le Canada peut décider, à sa seule discrétion, de lancer un autre processus d'approvisionnement pour les services laaS et PaaS native, afin d'aider le Canada à résoudre ses problèmes et à mieux relever les défis auxquels il est confronté.

## 6- Dans la pièce jointe 1 — Grille d'évaluation de préqualification

### Dans la Partie A – Critères obligatoires

**Supprimer** le critère O1, dans son entièreté

**Remplacer** par :

	Critères	Renseignements devant être fournis par les soumissionnaires	Éléments de notation
O1	<p><b>Capacité du soumissionnaire à vendre une infrastructure en tant que service (IaaS) disponibles sur le marché ET une plateforme en tant que service (PaaS).</b></p> <p>Le soumissionnaire doit être un fournisseur de services infonuagiques (FSI) proposant des services d'IaaS disponibles sur le marché <b>ET</b> des services de PaaS native.</p> <p>Nonobstant toute disposition contraire de l'annexe E – Définitions, aux fins du présent critère O1, les définitions suivantes s'appliquent :</p> <p>Un « type d'instance », dans le contexte de l'informatique en nuage, fait référence à une instance sans serveur ou à un module complémentaire à une machine virtuelle proposé par les fournisseurs de services infonuagiques.</p> <p>« Disponible sur le marché » fait référence aux services infonuagiques accessibles aux clients sur la base d'un abonnement ou d'un paiement à l'utilisation et qui sont proposés par les fournisseurs sous une forme prête à l'emploi et la commercialisation, avec une tarification et des conditions de service prédéfinies, soutenues par des ententes de niveau de service.</p> <p>« Publiquement visible » signifie que les informations relatives au service sont disponibles sur Internet et accessibles par tous, sans la nécessité d'utiliser des identifiants de connexion, et qu'elles sont disponibles pour un accès direct du public.</p>	<p>Le soumissionnaire devrait fournir les URLs publiquement visibles énumérant les services d'IaaS disponibles sur le marché et les services de PaaS native suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les services (types d'instances) qui répondent à chaque catégorie des services d'IaaS disponibles sur le marché :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Catégorie 1 – Instances à usage général ou standard qui peuvent être configurées de façon à équilibrer la quantité de ressources de calcul, mémoire et réseau en fonction des exigences des applications et des charges de travail.</li> <li>b. Catégorie 2 – Instances optimisées pour le calcul pour les applications et les charges de travail qui exigent une grande puissance de calcul utilisant des processeurs haute performance.</li> <li>c. Catégorie 3 – Instances à mémoire optimisée pour les applications et les charges de travail qui exigent un traitement rapide de grands ensembles de données en mémoire.</li> <li>d. Catégorie 4 – Instances spécialisées pour les applications et les charges de travail qui nécessitent des exigences particulières, y compris n'importe qu'elles des sous-catégories suivantes :                 <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Calcul de haute performance (CHP)</li> <li>ii. Capacités de stockage accrues</li> <li>iii. Processus assisté par GPU (unité centrale graphique)</li> <li>iv. Systèmes d'apprentissage automatique</li> </ol> </li> <li>e. Catégorie 5 – Capacités évolutives de stockage de blocs, d'objets et de fichiers</li> <li>f. Catégorie 6 – Stockage hors-ligne pour le stockage à long terme de données archivées</li> <li>g. Catégorie 7 – Stockage de haute performance fondé sur la technologie de disque SSD (disque statique à semi-conducteurs).</li> </ol> </li> <li>2. les services qui répondent collectivement à chaque catégorie des services de PaaS native suivants :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Catégorie 8 - Services de conteneurs</li> <li>b. Catégorie 9 - Outils du développeur</li> <li>c. Catégorie 10 - Services de bases de données</li> <li>d. Catégorie 11 - Services réseau et de sécurité</li> </ol> </li> </ol>	<p>Pour être conforme, le soumissionnaire doit démontrer les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un minimum de 5 services d'IaaS disponibles sur le marché pour chacune des catégories de 1 à 4, démontrés par leur liste de produits/services publiquement visible (1a à 1d).</li> <li>• Un minimum de 3 services d'IaaS disponibles sur le marché pour la catégorie 5, démontrés par sa liste de produit/service publiquement visible (1e).</li> <li>• Un minimum de 1 service d'IaaS disponibles sur le marché pour chacune des catégories 6 et 7, démontrés par leur liste de produits/services publiquement visible (1f et 1g).</li> <li>• Un minimum de 4 services de PaaS disponibles sur le marché pour chacune des catégories, démontrés par leur liste de produits/services publiquement visible (2a à 2f).</li> </ul> <p>Le soumissionnaire doit fournir des adresses URLs publiquement visibles comme preuve directe de l'exigence. Le soumissionnaire peut fournir plusieurs adresses URLs pour démontrer sa capacité. Veuillez noter que le Canada n'ira pas au-delà de ces adresses URLs.</p> <p>Le soumissionnaire peut utiliser la même adresse URL pour démontrer différents services.</p> <p>Le soumissionnaire peut proposer jusqu'à dix (10) services supplémentaires par catégorie.</p>

	Critères	Renseignements devant être fournis par les soumissionnaires	Éléments de notation
		e. Catégorie 12 - Intelligence artificielle (IA) ou apprentissage automatique f. Catégorie 13 - Services d'analyse et de métadonnées.	

Dans la Partie B – Critères cotés

**Insérer** : « Note minimale de passage = 38,5 points »

7- Dans les documents de préqualification

**Supprimer** : Document de soumission 1 — Formulaire de soumission de préqualification V1.4.1, dans son entièreté

**Insérer** : la nouvelle version du formulaire de soumission de préqualification V1.5

Toutes les autres modalités et conditions demeurent telles quelles.